

Programme de formation : 2025_Les SCI

Crée le 08/01/2025

Public visé par la formation

Les CGP salariés, libéraux, indépendants, mandataires, courtiers ou dirigeants ayant les statuts IOBSP et Carte T ou G

Le décret n°2016-173 paru au JO du 21 février 2016, précisant les modalités de la loi ALUR au titre de la formation continue, est entré en vigueur le 1er avril 2016. La durée de la formation continue est fixée à 14 heures annuelles et concerne l'ensemble des intervenants du marché immobilier. Les titulaires de la carte professionnelle (carte T) pour obtenir le renouvellement tous les 3 ans auprès de la CCI. Les personnes travaillant sous délégation d'une Carte T

Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement suite à l'arrêté du 9 juin 2016 pris pour l'application de l'article D. 313-10-2 du code de la consommation. En date du 9 juin 2016 l'arrêté officialise une durée de 7 heures de formation continue IOBSP par année, son entrée en vigueur est du 21 mars 2017. L'obligation d'une formation annuelle de 7 heures concerne l'IOB, ses collaborateurs salariés ou des mandataires distribuant du crédit immobilier

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

Ce parcours de formation valide 3H en Immo

"Les SCI : associés et constitution

1. Connaître les bases de la constitution d'une SCI

o Lister les étapes nécessaires pour constituer une SCI, y compris les obligations légales.

o Expliquer les rôles et responsabilités des associés dans la constitution d'une SCI.

2. Analyser les implications juridiques et économiques de la constitution d'une SCI

o Comparer les avantages et les inconvénients de constituer une SCI par rapport à d'autres formes juridiques dans le cadre d'une gestion patrimoniale.

3. Créer les statuts d'une SCI en fonction des besoins des associés

o Concevoir un projet de statuts pour une SCI en tenant compte des spécificités des associés et de leurs objectifs patrimoniaux.

Les SCI : fonctionnement

1. Comprendre le fonctionnement juridique d'une SCI

o Identifier les règles de gestion d'une SCI, y compris les modalités de prise de décision entre associés.

o Expliquer le fonctionnement des assemblées générales et les droits de vote des associés dans

une SCI.

2. Appliquer les règles de gestion courante d'une SCI

o Simuler la gestion quotidienne d'une SCI, en incluant la prise de décisions concernant les acquisitions ou les ventes immobilières.

3. Analyser les différentes formes de gestion et leur impact sur les associés

o Étudier les conséquences des décisions de gestion d'une SCI sur la répartition des bénéfices et la responsabilité des associés.

Les SCI : fiscalité et comptabilité

1. Connaître les principes de la fiscalité des SCI

o Lister les options fiscales pour les SCI (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés) et leurs conséquences respectives.

o Expliquer les incidences fiscales d'une SCI sur les associés, selon le régime choisi (transparence fiscale ou IS).

2. Appliquer les principes comptables d'une SCI

o Préparer un bilan comptable simplifié pour une SCI, en incluant les principales charges et produits liés à la gestion immobilière.

3. Évaluer l'impact des choix fiscaux sur la rentabilité d'une SCI

o Analyser les avantages et les inconvénients du régime fiscal choisi pour une SCI, et faire des recommandations pour optimiser la fiscalité des associés.

Les SCI : dissolution

1. Comprendre les modalités de dissolution d'une SCI

o Décrire les différentes causes de dissolution d'une SCI (volontaire, judiciaire, arrivée à terme, etc.).

o Expliquer les étapes légales à suivre pour dissoudre une SCI et liquider ses biens.

2. Mettre en œuvre la procédure de dissolution d'une SCI

o Élaborer un plan de dissolution d'une SCI, incluant la liquidation des actifs et la répartition des parts entre les associés.

3. Évaluer les conséquences financières et fiscales de la dissolution

o Analyser les conséquences fiscales et patrimoniales d'une dissolution de SCI pour les associés et proposer des alternatives pour limiter les impacts négatifs."

Contenus de la formation

Les SCI : associés et constitution

Les SCI : fonctionnement

Les SCI : fiscalité et comptabilité

Les SCI : dissolution"

Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en E-Learning sur plateforme MOS CHORUS avec micro-ordinateur ou tablette avec connexion internet

Quizz de contrôle

Bibliothèque de notes et informations

Accompagnement pédagogique au téléphone et par mail Emilie DELMAS (06 67 34 29 38 ;



contact@lcpformation.fr ou emilie.delmas@lcpformation.fr).réponse sous 72 heures maximum
Assistance technique : 2 solutions :
- Grâce au bouton assistance présent sur votre plateforme e Learning
- Par mail : emilie.delmas@lcpformation.fr
Réponse sous 72 heures maximum

Évaluation de la formation / Validation de la formation

Validation de la formation par un Quiz final de pour chaque thème abordé avec minimum 70% de bonnes réponses en E-Learning
Attestation individuelle de fin de formation

Durée de la formation et modalités d'organisation

La durée de la formation est de 3 heures
Nombre de participants illimité
Accessibilité aux personnes handicapées : module se déroulant en distanciel soit à partir de son domicile soit son poste de travail sur un ordinateur ou tablette ou smartphone avec connexion internet suffisante